



112037 - Le jugement de la pratique des marchands de l'or qui consiste à prendre de l'or auprès des grossiste et d'en payer la valeur par tranches

question

Je pratique le commerce de l'or fabriqué. Nous l'achetons en gros auprès d'importateurs et en payons la valeur par tranches. Cette méthode que j'applique comme les autres professionnels du secteur est-elle licite ou illicite?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si la réalité est telle que vous l'avez décrite, à savoir que vous achetez et revendez de l'or fabriqué comme indiqué, toute transaction qui se passe ainsi est illicite, si le prix de l'or fabriqué acheté est à payer en argent ou en or brut ou en leur équivalent en billets de banque. C'est parce que l'opération implique de l'usure de report qui peut se doubler de l'usure d'ajout quand ce qui est acheté est de la même nature que le prix payé. Ce qui est le cas quand les deux sont de l'or avec différence des poids et un paiement en tranches.

Allah est le garant de l'assistance. Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.

La Commission permanente pour la recherche religieuse et la Consultance

Cheikh Abdoul Aziz ibn Abdoullah ibn Baz, Cheikh Abdourrazzaq Afifi, Cheikh Abdoullah ibn Ghoudayyan, Cheikh Abdoullah ibn Qaoud

Avis juridiques consultatifs (13/467)